

**Bureau du 6 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3259**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Place Lazare Goujon - Aménagement - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2320 en date du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux pour les :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers, terrassement, mobilier urbain,
- lot n° 2 : revêtement et éléments en pierres,
- lot n° 3 : maçonnerie, structure en béton armé,
- lot n° 4 : fontainerie,
- lot n° 5 : éclairage public,
- lot n° 6 : terre, plantations, arrosage automatique,
- lot n° 7 : revêtement décoratif de bassin et place.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 8 avril 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 3 : maçonnerie, structure en béton armé : entreprise Maïa Sonnier, pour un montant de 501 557,33 € TTC (solution de base),
- lot n° 4 : fontainerie : entreprise Bornahuser Molinari Melun, pour un montant de 363 096,83 € TTC (solution de base),
- lot n° 5 : éclairage public : entreprise Saem, pour un montant de 231 155,10 € TTC (solution de base + option n° 1),
- lot n° 6 : terre, plantations, arrosage automatique : entreprise Jacquard espaces verts, pour un montant de 285 824,03 € TTC (solution de base),
- lot n° 7 : revêtement décoratif de bassin et place : entreprise Grep SA, pour un montant de 374 056,89 € TTC (solution de base + option n° 2).

Par ailleurs, il a été décidé de déclarer sans suite les lots suivants :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers, terrassement, mobilier urbain,
- lot n° 2 : revêtement et éléments en pierres.

Une relance de la procédure d'appel d'offres accompagnée d'une reprise des prescriptions est programmée pour le mois de juin 2005.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne et tous les actes contractuels afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 3 : maçonnerie, structure en béton armé : entreprise Maïa Sonnier, pour un montant de 501 557,33 € TTC (solution de base),

- lot n° 4 : fontainerie : entreprise Bornahuser Molinari Melun, pour un montant de 363 096,83 € TTC (solution de base),

- lot n° 5 : éclairage public : entreprise Saem, pour un montant de 231 155,10 € TTC (solution de base + option n° 1),

- lot n° 6 : terre, plantations, arrosage automatique : entreprise Jacquard espaces verts, pour un montant de 285 824,03 € TTC (solution de base),

- lot n° 7 : revêtement décoratif de bassin et place : entreprise Grep SA, pour un montant de 374 056,89 € TTC (solution de base + option n° 2).

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée les 10 juin 2002, 20 octobre 2003 et 13 décembre 2004 sur l'opération n° 398 - Villeurbanne : place Lazare Goujon, pour un montant total de 4 891 000 €.

**3° - Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - comptes 231 510 et 458 à créer - fonction 038.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,